Remboursement de l'abonnement téléphonique

Le remboursement de l’abonnement téléphonique est une aide financière octroyée par la commune pour permettre aux personnes âgées, souvent seules, de disposer du téléphone et de pallier leur isolement.

Publics concernés

- Les retraités âgés de 65 ans, isolés, vivant seuls au foyer et non-imposables sur les revenus 2021 (Voir avis d’imposition 2022, avec décote plafonnée à 75 €) ;

Modalités d'attribution

Déposer un dossier complet entre le 11 et le 31 octobre 2023 au CCAS.

Montant de l'aide

90 €

Documents à fournir

- Avis de non-imposition 2022 (sur les revenus 2021)
- Justificatifs de domicile (EDF, Gaz, loyer, téléphone)
- La dernière quittance de téléphone fixe
- Livret de famille ou pièce d’identité
- Relevé d’identité bancaire

Contact

CCAS - 24 rue Gabriel-Péri
01 30 86 89 48
ccas@carrieres-sur-seine.fr